

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lauriane Hayes

<https://www.cadre21.org/membres/e85bde1bc3f4ce0fc3141f50>

Date d'obtention : 2021-03-19 14:41:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je crois que cette nouvelle méthode est un bel outil qui a été créé de façon multidisciplinaire ce qui permet d'être plus complet et de définir le rôle plus précisément de chaque acteur dans une situation de SEXTO. Je retiens que suivre les étapes de la méthode est crucial pour s'assurer du bon développement de la démarche une fois la passation des documents remplis aux autorités. Je crois qu'il est important de se rappeler que dans aucun cas, on ne peut regarder le contenu des Sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais été confronté à ce type d'intervention dans le passé. Je crois que les documents ressources au niveau de la prévention seront utiles pour sensibiliser nos jeunes. De plus, les étapes bien définies de la méthode m'aideront à bien structurer mes interventions dans ce type de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Cette réponse est nommée à plusieurs reprises dans la formation. Il est important de ne jamais regarder le contenu de pornographie juvénile, car ceci est une infraction.